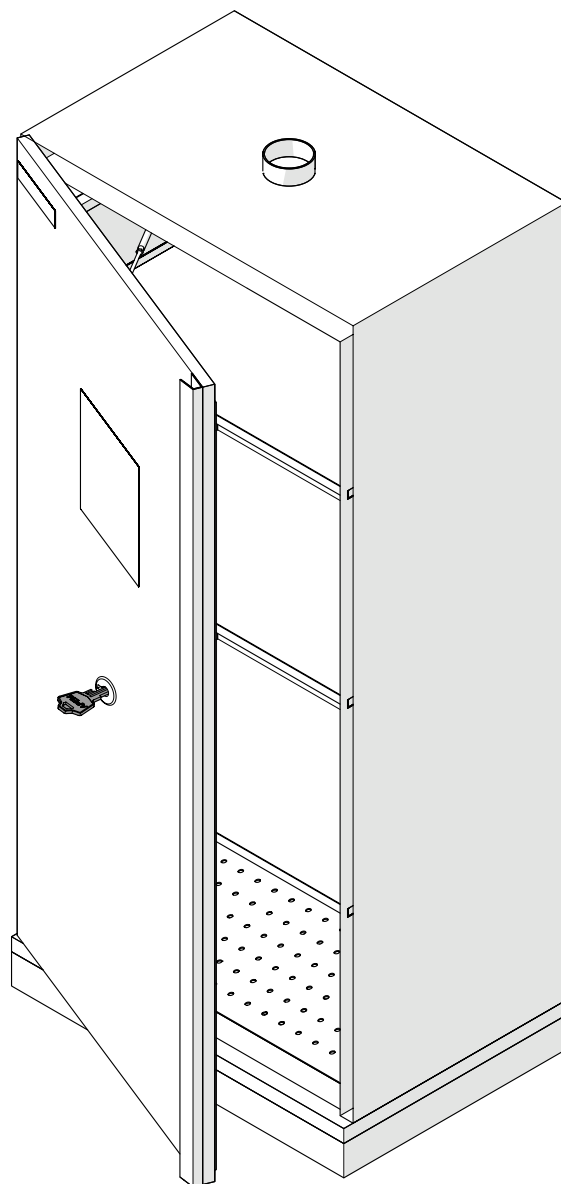


NOTICE DE L'UTILISATEUR UTILISATION ET ENTRETIEN



ARMOIRE DE SÉCURITÉ POUR PRODUITS INFLAMMABLES DISPOSITIF DE PROTECTION COLLECTIVE



www.exactaoptech.com

STOCKAGE DES PRODUIT INFLAMMABLES LIQUIDE ET SOLIDES



SOMMAIRE

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	6	5	UTILISATION	17
1.1	Contenu et but du manuel	6	5.1	Espaces utiles et passages	17
1.2	Propriété des informations	6	5.2	Mise en service	17
1.3	Conventions	6	5.3	Stockage	17
1.3.1	Conventions terminologiques	6	5.3.1	Capacité de stockage	18
1.3.2	Conventions typographiques	6	5.4	Transfert	18
1.4	Données d'identification du fabricant	6	5.5	Étagères de rétention et bac de rétention	18
1.5	Données d'identification de l'armoire	6	5.6	Fermeture des portes	19
1.6	Assistance	6	5.6.1	Ferme-porte automatique/retard de fermeture	19
1.7	Responsabilité	6	5.6.2	Série EASY MY11 / BASIC MY11 / COMBI	20
2	SÉCURITÉ	7	5.6.3	Armoire de sécurité versions BAC MY11	20
2.1	Introduction	7	5.6.4	Serrure des portes	20
2.1.1	Stockage des produits chimiques	7	5.7	Ouverture de l'armoire après l'incendie	20
2.1.2	Protection des conteneurs et leur agencement	7	6	ENTRETIEN	21
2.2	Avertissements généraux	8	6.1	Registre de contrôle et d'entretien	21
2.3	Interdictions	9	6.2	Entretien ordinaire	21
2.4	Équipements de protection individuelle (EPI)	9	6.2.1	Contrôles quotidiens et mensuels à effectuer de manière indépendante	21
3	DESCRIPTION	10	6.3	Entretien extraordinaire	21
3.1	Armoire de sécurité anti-feu	10	7	MISE HORS SERVICE	22
3.2	Caractéristiques principales	10	7.1	Après une utilisation normale	22
3.3	Structure	10	7.2	Après un incendie	22
3.4	Utilisations prévues	11	8	DÉSACTIVATION ET MISE AU REBUT	22
3.5	Utilisations non prévues	11	8.1	Désactivation	22
3.6	Principe de fonctionnement	11	8.1.1	Précautions d'entreposage	22
4	INSTALLATION	12	8.2	Mise au rebut	23
4.1	Réception du produit	12	8.3	Information aux utilisateurs	23
4.2	Caractéristiques techniques	12	9	ANOMALIES ET REMÈDES	23
4.3	Transport	12			
4.3.1	Conditions de transport	13			
4.3.2	Vérification des dommages causés pendant le transport	13			
4.4	Entreposage	13			
4.5	Prédispositions à la charge du client	14			
4.6	Manutention	14			
4.6.1	Armoire emballée	14			
4.6.2	Armoire déballée et assemblée	14			
4.7	Lieu de positionnement	15			
4.8	Positionnement	16			
4.9	Équipement interne	17			
4.9.1	Bac de rétention sur le fond	17			
4.9.2	Étagères de rétention	17			

Cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi une Armoire de sécurité produite par notre entreprise. C'est un choix avec lequel vous avez fait un investissement décisif pour la sécurité dans votre entreprise.

Nos produits permettent de stocker des substances dangereuses sur le lieu de travail de manière pratique et sûre, tout en maintenant un environnement de travail qui répond aux exigences de sécurité.

Cette notice d'instruction contient des informations et des conseils importants qu'il faut absolument respecter pour une utilisation optimale de l'**Armoire de sécurité pour les Produits inflammables**.

Encore merci !

EXACTA

AVANT DE SIGNER LE DOCUMENT DE TRANSPORT (COMME INDIQUÉ ÉGALEMENT SUR L'EMBALLAGE), VÉRIFIEZ IMMÉDIATEMENT L'INDICATEUR « TILTWATCH » APPLIQUÉ À L'EXTÉRIEUR DE L'EMBALLAGE.

SI LE SIGNAL EST ROUGE, CELA SIGNIFIE QUE L'ARMOIRE DE SÉCURITÉ A ÉTÉ MANIPULÉE DE MANIÈRE INCORRECTE PENDANT LE TRANSPORT.

VEUILLEZ INFORMER IMMÉDIATEMENT LE CHAUFFEUR ET LE TRANSPORTEUR, PUIS INSCRIVEZ VOTRE « ACCEPTATION AVEC RÉSERVE » SUR LE DOCUMENT DE TRANSPORT, EN EXPLIQUANT LES RAISONS.

GARANTIE

En tant que fabricant, la garantie des armoires de sécurité pour les substances dangereuses est de 36 mois à compter de la date de livraison.

Ces armoires, en tant qu'équipement technologique de sécurité, sont soumises, conformément aux normes EN et DIN, à des **contrôles annuels obligatoires par le service technique d'assistance agréé ou par des personnes qui, en raison de leur formation, de leur expérience et de leur éducation ainsi que de leur connaissance des règlements, sont autorisées par le responsable du service de prévention et de protection (RSPP).**

L'ABSENCE DE CES CONTRÔLES INVALIDERA LA GARANTIE.

NORMES ET CERTIFICATIONS

Les standards de performance de l'**Armoire de sécurité pour les Produits inflammables** sont conformes aux exigences de sécurité et de performance fixées par la norme communautaire UNI EN 14470.

Notamment la norme technique :

- UNI EN 14470-1:2004 (TYPE 90) - Partie 1 : Armoires de stockage de sécurité pour liquides inflammables
- UNI EN 16121:2017 - Meubles de rangement à usage non domestique - Exigences pour la sécurité, la résistance, la durabilité et la stabilité

Tous les modèles de l'**Armoire de sécurité indiqués dans cette notice** ont été soumis à des essais destructifs dans un four. Les tests ont été effectués dans un laboratoire indépendant accrédité.

L'Armoire de sécurité est certifiée par le BUREAU VERITAS.

ÉCRIVEZ ICI LE NUMÉRO DE SÉRIE DE L'ARMOIRE DE SÉCURITÉ POUR PRODUITS INFLAMMABLES

GAMME

ARMOIRES DE STOCKAGE POUR LES PRODUITS INFLAMMABLES ET RADIOACTIFS

MODÈLE	Code	
	GRIS	JAUNE
FIRE MY11	EOF239BMY11	EOF239BMY11Y
	EOF239MY11	EOF239MY11Y
	EOF232BMY11	EOF232BMY11Y
	EOF232MY11	EOF232MY11Y
	EOF239FMY11	
BIG FIRE MY11	EOF240BMY11	EOF240BMY11Y
	EOF240MY11	EOF240MY11Y
BACMY11	EOF239BACMY11	EOF239BACMY11Y
	EOF232BACMY11	EOF232BACMY11Y
FIRE RADIO MY11	EOF239XMY11	
	EOF606XMY11	
	EOF500X	
COFFRE DE SÉCURITÉ INCENDIE	EOF500	
RÉSERVOIR DE STOCKAGE DES DÉCHETS	EOF200MY11	SOUS BANC

COMBISTORAGE SOUS BANC INFLAMMABLE

MODÈLE	Code
500 - DROITE	EOF605D
	EOF705D
500 - GAUCHE	EOF605S
	EOF705S
500 - COFFRE	EOF605C
	EOF705C
600 - DROITE	EOF606D
	EOF706D
600 - GAUCHE	EOF606S
	EOF706S
600 - COFFRE	EOF606C
	EOF706C
890 - 2 PORTES	EOF609
	EOF709
890 - COFFRE	EOF609C
	EOF709C
1000 - 2 PORTES	EOF610
	EOF710
1000 - COFFRE	EOF610C
	EOF710C
1100 - 2 PORTES	EOF611
	EOF711
1100 - COFFRE	EOF611C
	EOF711C

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Contenu et but du manuel



Cette notice décrit l'**Armoire de sécurité**, son utilisation et ses caractéristiques techniques.



Le but de cette notice est de fournir les notions indispensables pour l'utilisation et l'entretien de l'**Armoire de sécurité**, de créer un sens de responsabilité et de connaissance de ses possibilités et ses limites.



Les personnes considérées aptes à effectuer un travail déterminé doivent avoir les capacités physiques et mentales suffisantes pour bien assimiler les instructions fournies.



Les instructions de cette notice viennent s'ajouter aux obligations de respect de la réglementation en vigueur concernant les normes de sécurité sur les accidents du travail, elles ne les remplacent pas.

1.2 Propriété des informations

Cette notice contient des informations de propriété exclusive, tous droits réservés.

La reproduction partielle ou intégrale de cette notice, est strictement interdite, sans l'accord préalable et écrit de **EXACTA**

L'utilisation de ce matériel documentaire est réservée exclusivement au client qui a reçu la notice accompagnant l'**Armoire de sécurité** et uniquement dans des buts d'installation, d'utilisation et d'entretien du produit concerné.

EXACTA déclare que les informations contenues dans cette notice correspondent aux spécifications techniques et de sécurité de l'**Armoire de sécurité** concernée par cette notice.

EXACTA décline toute responsabilité en cas de dommages directs ou indirects subis par des personnes, des biens ou des animaux domestiques dérivant de l'utilisation de ce matériel de documentation ou de l'**Armoire de sécurité** dans des conditions autres que celles expressément prévues.

EXACTA se réserve le droit d'apporter des modifications ou des améliorations sans préavis à ce matériel documentaire ainsi qu'à l'**Armoire de sécurité** et éventuellement aux produits commercialisés, du même modèle que celui concerné par cette notice mais ayant un numéro de série différent.

Les informations contenues dans cette notice se réfèrent notamment à l'**Armoire de sécurité** spécifiée dans le paragraphe « 5.1 Espaces utiles et passages » à la page 17.

1.3 Conventions

1.3.1 Conventions terminologiques

- Produit, armoire, Armoire de sécurité :
- **Armoire de sécurité pour Produits inflammables**
- Les descriptions de direction, sens et position (droite de l'armoire gauche de l'armoire) se réfèrent à la position de l'opérateur face au tableau de commande principal.
- Personnel qualifié : personnes qui, de par leur formation, expérience et instruction, ainsi que de leurs connaissances des normes, prescriptions, et mesures sur la prévention des accidents et sur les conditions de travail :
 - ont été autorisées par le responsable de la sécurité à effectuer toute activité nécessaire ;
 - sont en mesure de reconnaître et éviter tout risque de danger.

1.3.2 Conventions typographiques

EPI : Équipements de protection individuelle.

(3) ou **(B)** : Représentation symbolique d'un dispositif de commande ou de signalement (par exemple boutons, sélecteurs et voyants lumineux) ou d'une partie du produit.



ATTENTION/IMPORTANT = informations importantes qui exigent un maximum d'attention.



DANGER : actions qui exigent une extrême prudence et une préparation adéquate.



INTERDIT = actions qui **NE DOIVENT** absolument pas être effectuées.

REMARQUE = contiennent des informations importantes, mises en évidence hors du texte auquel elles se réfèrent.

1.4 Données d'identification du fabricant

EXACTA

Via Peschiere, 53/A - 31032 Casale sul Sile (TV) Italie
Téléphone : +39 0422 785539 - Fax : +39 0422 827739
www.exactaoptech.com

1.5 Données d'identification de l'armoire

La plaque d'identification sur le produit indique les données et les caractéristiques techniques fondamentales de l'**Armoire de sécurité pour Produits inflammables**.



Les données que le fabricant indique sur la plaque doivent toujours être communiquées lors de toute demande d'assistance ou de fourniture de pièces détachées.

1.6 Assistance

En cas de doutes ou de problèmes, le Service Technique d'Assistance agréé **EXACTA** est à la disposition des clients pour leur apporter un support technique, des cours de formation et d'entretien.

1.7 Responsabilité

EXACTA décline toute responsabilité en cas de dommages subis par des personnes, des animaux domestiques ou des biens dérivant du non-respect des consignes de sécurité et des recommandations contenues dans la documentation fournie.

2 SÉCURITÉ



Il est recommandé de lire attentivement ce qui suit et de suivre à la lettre les instructions fournies, pour éviter tout inconvénient ou accident pendant le fonctionnement du produit.



Ce chapitre vient s'ajouter aux obligations de respect de la réglementation en vigueur concernant les normes de sécurité sur les accidents du travail, il ne les remplace pas.

2.1 Introduction

L'activité de laboratoire exige non seulement un jugement équilibré et une évaluation approfondie du risque mais aussi l'adoption de mesures appropriées pour réduire les risques en vue de protéger la santé et la sécurité des personnes concernées.

Il faut appliquer quatre principes fondamentaux aux activités de laboratoire :

1 Effectuer une évaluation préalable.

Évaluation du risque potentiel associé à la méthode analytique avant de l'appliquer.

2 Réduire le plus possible l'exposition aux agents chimiques.

Éviter que les agents chimiques entrent en contact avec la peau. Utiliser le plus possible les dispositifs pour réduire à l'extrême la durée et l'exposition aux agents chimiques. Toujours porter les équipements de protection individuelle (EPI) correspondants.

3 Ne pas sous-estimer les risques.

Être conscient que toutes les substances ou mélanges chimiques sont plus dangereux que les simples agents chimiques. Traiter toutes les substances dont la dangerosité n'est pas connue et les échantillons à analyser comme des agents potentiellement toxiques.

4 Être prêts en cas d'accident.

Savoir quelles sont les actions spécifiques à entreprendre en cas d'accident concernant des substances dangereuses. Il faut connaître l'emplacement de tous les systèmes de sécurité, du système d'alarme le plus proche en cas d'incendie, du téléphone le plus proche, connaître les numéros de téléphone à appeler et savoir que dire en cas d'évènement d'urgence, être préparés à dispenser les premiers soins.

2.1.1 Stockage des produits chimiques

La simple présence en laboratoire de substances/mélanges dangereux est une source de risque chimique. C'est pourquoi il faut prendre certaines précautions pour leur stockage, ce qui peut nécessiter une armoire particulière dite Armoire de sécurité.

Voici quelques recommandations générales.

AGENTS CANCÉRIGÈNES ET/OU MUTAGÈNES

Les substances/mélanges cancérigènes et/ou mutagènes de catégorie 1A et 1B selon le règlement CLP doivent toujours être gardées sous clé et l'accès à ces substances/mélanges ne doit être accordé qu'au personnel expressément autorisé.

GESTION DES RÉACTIFS

Dans la gestion des produits chimiques, il faut avoir un contrôle des quantités stockées, signaler leur dangerosité et préparer les interventions à effectuer en cas de déversement accidentel.

Il est donc conseillé de respecter les instructions suivantes :



Conservé pour chaque stock/armoire un registre mis à jour avec les substances/mélanges présents et les quantités stockées.



Effectuer un contrôle périodique (au moins une fois par an) des produits chimiques stockés : ceux qui ne sont pas identifiables, détériorés ou très anciens doivent être éliminés.



Réduire les quantités de produits chimiques dangereux au minimum nécessaire et remplacer, dans la mesure du possible, les produits dangereux par d'autres qui ne le sont pas ou le sont moins.



Conservé la fiche de données de sécurité mise à jour pour chaque substance/mélange en laboratoire et suivre les instructions spéciales indiquées sur la fiche (rubrique Manipulation et stockage).



Placer les panneaux d'avertissement (par exemple : matériaux inflammables) et les panneaux d'interdiction (par exemple : interdiction de flammes nues) nécessaires sur chaque stock/armoire.



Veiller à ce que tous les conteneurs soient étiquetés de manière à ce que leur contenu puisse être reconnu à tout moment.



Préparer les procédures d'urgence à appliquer en cas de fuite accidentelle du produit. Notamment, mettre à disposition, à proximité des armoires contenant des produits chimiques liquides, le matériel pour l'absorption et la neutralisation de tout déversement. Pour le choix du matériel le plus approprié, se référer aux fiches de données de sécurité.

2.1.2 Protection des conteneurs et leur agencement

Pour réduire la possibilité de briser accidentellement un conteneur, les précautions suivantes sont recommandées :




Éviter de surcharger les étagères (respecter la charge maximale prévue. Voir le paragraphe « 5.5 Étagères de rétention et bac de rétention » à la page 18).




Éviter d'empiler les conteneurs les uns sur les autres. Placer de préférence les grands conteneurs et ceux contenant les substances/mélanges les plus dangereux en bas.




Éviter de placer les conteneurs sur des étagères trop hautes. Placer les substances/mélanges corrosifs, caustiques ou irritants en dessous du niveau des yeux.


 Utiliser, en l'absence d'étagères de rétention, des étagères dont le bord extérieur est surélevé afin d'éviter que les conteneurs ne glissent accidentellement.


 Veiller à ce que les substances/mélanges ne soient pas placés à proximité de sources de chaleur ou de la lumière directe du soleil.

COMPATIBILITÉ ET CONFINEMENT


Lors du stockage, il faut toujours envisager la possibilité d'une rupture accidentelle des récipients et prendre les précautions suivantes pour limiter les dégâts :


 Placer les substances/mélanges chimiquement incompatibles, c'est-à-dire capables de réagir chimiquement entre eux, dans des compartiments séparés. Cette condition implique, par exemple, que les acides soient séparés des bases et les matières combustibles/inflammables des comburants (oxydants).


 Conserver les conteneurs avec des matières solides dans des compartiments séparés des conteneurs contenant des liquides. **Les matériaux solides sont généralement peu réactifs, mais peuvent augmenter considérablement leur réactivité lorsqu'ils sont mis en contact avec un liquide.**


 Stocker les conteneurs de liquides dans des bacs de rétention en mesure de contenir un déversement accidentel. **Installer également un bac de rétention au fond de l'armoire.**


2.2 Avertissements généraux


 Ne pas oublier de remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou qui l'est moins (par exemple un réactif équivalent mais à dangerosité moindre, utiliser des solutions prêtes à l'emploi qu'on trouve dans le commerce plutôt que de traiter des substances pures).

 Lire préalablement et attentivement les fiches de données de sécurité (FDS) des produits chimiques que l'on entend utiliser. Les FDS doivent être à la disposition de l'utilisateur.


 Lire préalablement et attentivement les étiquettes sur les conteneurs, et notamment les pictogrammes, les indications de danger (H) et les conseils de prudence (P) qu'elles contiennent.


 Respecter les dispositions légales et les règlements relatifs à la manipulation des substances dangereuses ainsi que les remarques figurant dans cette notice.


 Les travaux sur le système électrique doivent être effectués en l'absence de courant et par des électriciens qualifiés. Voir également les règlements de prévention des accidents, les normes CEI, UNI, EN et les règlements du fournisseur d'électricité local.


 Les conditions d'installation particulières du client (par exemple, l'ancrage des armoires au bâtiment) doivent être respectées.


 Les directives du service technique de contrôle/surveillance doivent être respectées.


 Respecter les règles de prévention des accidents et la directive sur les lieux de travail. Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.


 Veiller à ce que les contrôles techniques de sécurité nécessaires soient effectués exclusivement par le service technique d'assistance agréé ou par un personnel spécialisé dûment autorisé, après utilisation des pièces de rechange d'origine.

 Utiliser l'armoire qu'après avoir suivi une formation. L'accès à l'armoire doit être interdit aux personnes non autorisées.

 La zone de rotation des portes doit toujours rester libre, les portes/tiroirs doivent être maintenus fermés.


 Un personnel spécialisé formé/autorisé permet d'éviter les dysfonctionnements, les dommages et la corrosion causés par un stockage inadéquat.


 Faire attention aux limites maximales des quantités de stockage, aux contraintes, etc.


 Il est interdit de placer des conteneurs plus grands que le volume du bac de rétention sur le fond. Les substances dangereuses déversées doivent être collectées et enlevées immédiatement.

 Une aération technique suffisante doit être assurée.


 Avant le stockage, vérifier la résistance des surfaces de l'armoire au produit chimique à stocker.


 Les conteneurs contenant des produits chimiques agressifs (acides et bases) doivent être rangés dans des armoires avec des étagères spéciales pour les acides et les bases.

 Le stockage de liquides corrosifs peut affecter le fonctionnement des dispositifs d'arrêt de l'air d'alimentation et d'évacuation.

 Pour procéder à la mise en service initiale, l'utilisateur doit inspecter l'armoire de sécurité pour détecter les dommages éventuels.















 Garder le laboratoire propre et en ordre.

 Faire immédiatement part au responsable de conditions de non sécurité, d'accidents éventuels et de situations dangereuses.

 L'accès aux extincteurs, aux sorties de secours, aux tableaux électriques et aux tableaux contenant les vannes d'arrêt et de réglage des fluides

(gaz techniques, eau, etc.) doit être libre de tout encombrement.

2.3 Interdictions

-  Interdire aux personnes non autorisées l'accès aux zones à risque.
-  Ne pas stocker de matériaux non identifiables.
-  Ne pas introduire dans le laboratoire des matériaux et des objets étrangers à son activité.
-  Ne pas conserver ou détenir des aliments ou des boissons dans l'armoire.
-  Ne pas fumer sur les lieux de travail.
-  Ne jamais travailler seuls dans des situations présentant des risques particuliers (agents chimiques, appareils ou réactions dangereuses, etc.).
-  Ne pas toucher les poignées de porte et les autres objets avec des gants ayant servi à manipuler les agents chimiques.
-  Il est interdit de jeter des substances chimiques ou des mélanges dans l'évier ou dans les corbeilles à papier. Les déchets solides souillés par des agents chimiques doivent être éliminés conformément aux normes en vigueur et collectés dans des conteneurs spéciaux prévus dans le laboratoire.
-  Il est interdit de mélanger les déchets sauf pour les codes CER analogues.
-  Il est interdit de mélanger les déchets dangereux avec les déchets non dangereux.
-  Ne pas installer l'armoire de sécurité dans des endroits où la ventilation est insuffisante ou inadéquate.
L'armoire de sécurité est conçue pour être installée dans un lieu approprié, tels que les laboratoires et les entrepôts.
-  L'armoire de sécurité doit être installée, utilisée et conservée de manière à assurer la sécurité du personnel contre les risques d'incendie ou d'explosion.
-  Il n'est pas permis de stocker des substances qui, présentant des caractéristiques d'auto-inflammation ou d'instabilité, peuvent provoquer des incendies et des explosions.
-  Les substances dont la température d'inflammation est inférieure à 100°C (par exemple le sulfure d'hydrogène) ne peuvent pas être stockées dans l'armoire de sécurité placée dans les environnements de travail, sauf si l'armoire est ventilée et les substances stockées dans des conteneurs spéciaux.

2.4 Équipements de protection individuelle (EPI)



Il faut utiliser les Équipements de Protection Individuelle (EPI) quand il n'est pas possible d'éviter, de réduire ou de lutter efficacement contre les risques avec des mesures techniques de prévention.

L'équipement du personnel prévoit :

- des lunettes de sécurité ;
- des gants compatibles avec les substances manipulées et avec les activités menées :
 - de protection contre les agents chimiques (même à usage unique) ;
 - spéciaux hautes températures ;
 - pour liquides cryogéniques ;
- blouses à manches longues fermées aux poignets ;
- chaussures de sécurité mocassin.



Des opérations spéciales ou des substances particulièrement dangereuses peuvent exiger d'autres EPI ou des EPI supplémentaires pour une protection accrue même si les opérations se déroulent avec l'aide d'appareillages appropriés.


Comme par exemple :


- une visière de protection ;
- des équipements de protection des voies respiratoires.


Sont de plus prévus à l'intérieur des laboratoires, pour la gestion de situations d'urgence chimique (fuites, déversements, etc.) :

- des combinaisons de protection spéciales ;
- des masques faciaux complets ;
- des bottes.

3 DESCRIPTION

 Il incombe à l'utilisateur d'évaluer si l'armoire de sécurité convient à ses exigences.

 Ce type d'armoire de sécurité ne peut pas être utilisé comme dispositif de protection contre les risques biologiques.

 L'armoire de sécurité doit être considérée comme un véritable dispositif de sécurité : elle doit en effet garantir la santé des travailleurs dans le laboratoire.

3.1 Armoire de sécurité anti-feu


Les liquides et les solides inflammables (acides et basiques) doivent être stockés dans des armoires de sécurité anti-feu.

La norme classe les armoires de sécurité en fonction du temps nécessaire, dans des conditions de chauffage spécifiées, pour augmenter leur température interne de 180 K sans risque de provoquer ou d'alimenter un incendie.

Le numéro identifiant le type d'armoire donne une idée du temps pendant lequel l'armoire peut résister à un incendie.

Le choix du type d'armoire doit tenir compte du temps d'évacuation du personnel et du temps d'intervention des équipes de secours pour éteindre un incendie.

TYPE	TEMPS POUR AUGMENTER LA TEMPÉRATURE DE 180 K
15	≥ 15 min.
30	≥ 30 min.
60	≥ 60 min.
90	≥ 90 min.

 L'installation d'une armoire de sécurité anti-feu dans un laboratoire chimique nécessite une armoire de TYPE 90.

3.2 Caractéristiques principales

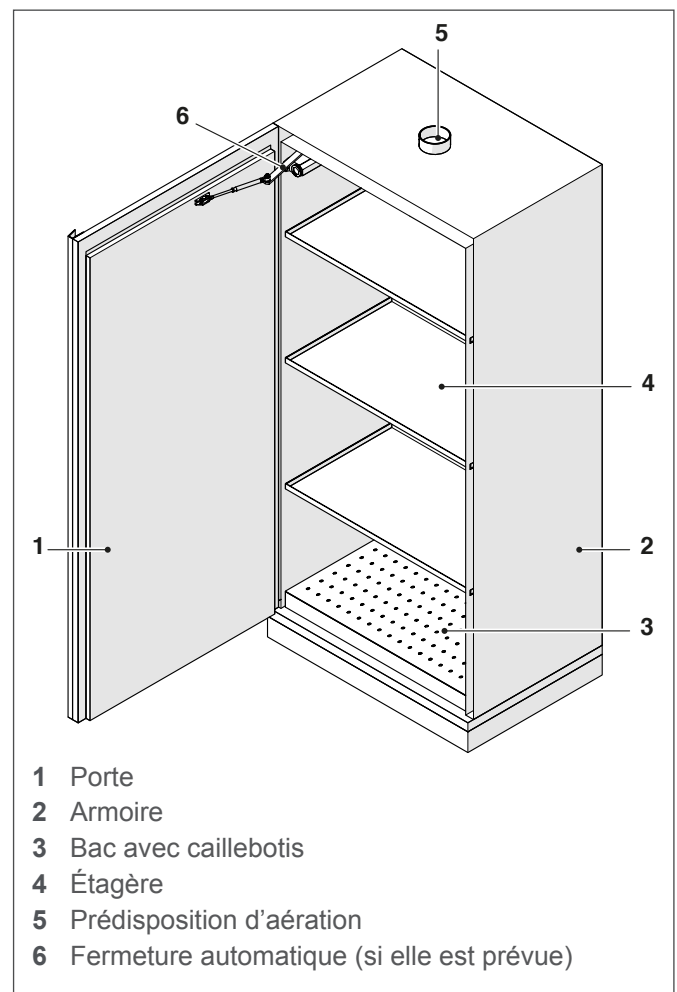
La norme exige que les armoires, quel que soit leur type, répondent à un certain nombre de spécifications.

Les principales sont indiquées ci-dessous :

- **Armoires** : elles doivent avoir une prédisposition à la ventilation. Une aération forcée est conseillée en présence de conteneurs non hermétiques, notamment en présence de substances/mélanges volatils. Dans ce cas, pour réduire l'odeur, une ventilation d'au moins 10 pièces de rechange par heure est nécessaire (la perte de charge ne doit pas dépasser 150 Pa). Le système d'aération doit maintenir l'armoire en dépression.
- **Portes d'armoires** : elles doivent être équipées d'un dispositif de fermeture automatique lorsque la température ambiante atteint 50 °C.

- **Ouverture d'aération et expulsion de l'air vicié** : elles doivent se fermer automatiquement lorsque la température atteint 70°C. Les joints et les clapets dans les ouvertures d'aération doivent se fermer automatiquement à cette température. Les joints sont normalement thermodilatants s'ils sont chauffés, ils se transforment en une mousse hautement isolante.
- **Hauteur des étagères** : la hauteur de l'étagère la plus haute ne doit pas dépasser 1,75 mètres.
- **Étagères** : elles doivent être avec bac de rétention afin de contenir toute fuite de liquide résultant d'un dommage accidentel ou d'une rupture des conteneurs.
- **Bac de rétention** : il doit toujours être présent pour collecter les fuites de liquide qui n'ont pas été complètement retenues par les étagères de rétention. La capacité doit être d'au moins 10 % du volume de tous les conteneurs stockés dans l'armoire ou d'au moins 110% du volume du plus grand conteneur.
- **Décharges électrostatiques** : les armoires sont dotées d'une mise à la terre qui doit être reliée à la masse des installations électriques, afin d'éviter les décharges électrostatiques.

3.3 Structure



- 1 Porte
- 2 Armoire
- 3 Bac avec caillebotis
- 4 Étagère
- 5 Prédisposition d'aération
- 6 Fermeture automatique (si elle est prévue)

L'armoire de sécurité de EXACTA est structurée comme suit :

- Entièrement en tôle d'acier électrozinguée de 1 à 1,5 mm d'épaisseur, pliée à froid.
- Finition extérieure en résine époxy résistante aux acides et passage dans un tunnel thermique à 200°C.
- Isolation de l'armoire par panneaux de laine de roche haute densité et des panneaux de sulfate de calcium.
- Finition intérieure avec des panneaux mélaminés très résistants aux vapeurs chimiques et agressives.
- Joints isolants thermodilatants de 30 mm qui, en cas d'augmentation de la température, garantissent une étanchéité parfaite de l'armoire.

3.4 Utilisations prévues

Stockage et conservation de tous les matériaux présentant une inflammabilité élevée ou faible.

3.5 Utilisations non prévues

Tout ce qui n'est pas indiqué dans UTILISATIONS PRÉVUES.

3.6 Principe de fonctionnement

L'objectif principal d'une armoire de sécurité est le stockage en toute sécurité de substances dangereuses (solides ou liquides) en cas d'incendie, pendant une période de temps définie.

La température à l'intérieur de l'armoire pendant la période de temps définie ne doit pas dépasser 180°C (50°C en cas de gaz) afin d'éviter les explosions, de garantir l'évacuation du personnel et l'action des pompiers et des équipes de secours.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

- En cas d'incendie, l'armoire doit garantir que, pendant au moins 15 minutes, son contenu ne contribue pas à la propagation du feu.

PORTES

- Les portes de l'armoire doivent se fermer complètement, quelle que soit leur position (temps de fermeture maximum 20 secondes).
- Les dispositifs de fermeture automatique (s'ils sont présents) doivent verrouiller les portes si la température de 50°C est atteinte à proximité de l'armoire.
- La force de fermeture des portes ne doit pas dépasser 100N.
- L'utilisation d'une seule main doit être possible et les portes doivent se fermer complètement même si elles sont de type verrouillable.

PAROIS LATÉRALES ET ARRIÈRE

- Les parois latérales et arrière de l'armoire doivent avoir la même épaisseur et la même structure.

AÉRATION

- Les armoires doivent avoir des ouvertures pour l'entrée et la sortie d'aération de manière à pouvoir être raccordées à un système d'extraction d'air.
- Les ouvertures de ventilation doivent se fermer automatiquement lorsqu'elles sont soumises à une

température de 70+/-10°C.

- La ventilation doit être en marche en mode permanent et doit donner sur l'extérieur, dans un endroit non dangereux.
- La chute de pression de l'armoire ne doit pas dépasser 150Pa.
- Pour une armoire ventilée, l'échange d'air doit être :
 - au moins 10 fois le volume d'air de l'armoire par heure (en cas d'utilisation de substances inflammables).

SYSTÈMES DE STOCKAGE

- Les surfaces de stockage doivent pouvoir supporter la charge spécifiée par le fabricant.

BAC DE CONFINEMENT DES FUITES

- Le bac de confinement des fuites doit conserver sa capacité de fonctionnement, même après l'essai de résistance au feu. Cela peut être vérifié visuellement en remplissant le bac d'eau.

4 INSTALLATION

4.1 Réception du produit

AVANT DE SIGNER LE DOCUMENT DE TRANSPORT (COMME INDiqué ÉGALEMENT SUR L'EMBALLAGE), VÉRIFIEZ IMMÉDIATEMENT L'INDICATEUR « TILTWATCH » APPLIQUÉ À L'EXTÉRIEUR DE L'EMBALLAGE. SI LE SIGNAL EST ROUGE, CELA SIGNIFIE QUE L'ARMOIRE DE SÉCURITÉ A ÉTÉ MANIPULÉE DE MANIÈRE INCORRECTE PENDANT LE TRANSPORT. VEUILLEZ INFORMER IMMÉDIATEMENT LE CHAUFFEUR ET LE TRANSPORTEUR, PUIS INSCRIVEZ VOTRE « ACCEPTATION AVEC RÉSERVE » SUR LE DOCUMENT DE TRANSPORT, EN EXPLIQUANT LES RAISONS.

4.2 Caractéristiques techniques

SÉRIE FIRE MY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES) (mm)	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EOF239BMY11	595 x 600 x 1950 (496 x 446 x 1540)	80 / 100	206
EOF239MY11	595 x 600 x 1950 (496 x 446 x 1540)	80 / 100	206
EOF232BMY11	1200 x 600 x 1950 (1095 x 446 x 1540)	176 / 220	346
EOF232MY11	1200 x 600 x 1950 (1095 x 446 x 1540)	176 / 220	346
EOF239FMY11	595 x 600 x 1950 (496 x 446 x 1540)	80 / 100	206

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE BIG FIRE MY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES) (mm)	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EOF240BMY11	895 x 600 x 1950 (796 x 446 x 1540)	128 / 160	275
EOF240MY11	895 x 600 x 1950 (796 x 446 x 1540)	128 / 160	275

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE BACMY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES) (mm)	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EOF239BACMY11	595 x 600 x 1950 (496 x 446 x 1540)	80 / 100	209
EOF232BACMY11	1200 x 600 x 1950 (1095 x 446 x 1540)	176 / 220	349

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE FIRE RADIO MY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES) (mm)	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EOF239XMY11	595 x 600 x 1950 (490 x 440 x 1540)	60 / 80	350
EOF606XMY11	595 x 600 x 620 + 80 (490 x 440 x 510)	15 / 20	150
EOF500X	340 x 340 x 400 (200 x 200 x 265)	4	45

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE FIRE CASE (TYPE30)

DESCRIPTION	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES) (mm)	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EOF500	340 x 340 x 400 (200 x 200 x 265)	4 flacons de 1 litre ou 1 flacon de 5 litres	18

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

COMBISTORAGE SOUS BANC INFLAMMABLE

DESCRIPTION	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES) (mm)	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EOF605D	495 x 520 x 620 (495 x 520 x 493)	12	73
EOF705D	495 x 520 x 720 (383 x 349 x 593)	12	78
EOF605S	495 x 520 x 620 (383 x 349 x 493)	12	73
EOF705S	495 x 520 x 720 (383 x 349 x 593)	12	78
EOF605C	495 x 520 x 620 (383 x 349 x 493)	12	73
EOF705C	495 x 520 x 720 (383 x 349 x 593)	12	78
EOF606D	595 x 520 x 620 (483 x 349 x 493)	15	82
EOF706D	595 x 520 x 720 (483 x 349 x 593)	15	87
EOF606S	595 x 520 x 620 (483 x 349 x 493)	15	82
EOF706S	595 x 520 x 720 (483 x 349 x 593)	15	87
EOF606C	595 x 520 x 620 (483 x 349 x 493)	15	82
EOF706C	595 x 520 x 720 (483 x 349 x 593)	15	87
EOF609	890 x 520 x 620 (778 x 349 x 493)	25	105
EOF709	890 x 520 x 720 (778 x 349 x 593)	25	110
EOF609C	890 x 520 x 620 (778 x 349 x 493)	25	105
EOF709C	890 x 520 x 720 (778 x 349 x 593)	25	110
EOF610	990 x 520 x 620 (878 x 349 x 493)	27	118
EOF710	990 x 520 x 720 (878 x 349 x 593)	27	125
EOF610C	990 x 520 x 620 (878 x 349 x 493)	27	118
EOF710C	990 x 520 x 720 (878 x 349 x 593)	27	125
EOF611	1090 x 520 x 620 (978 x 349 x 493)	30	134
EOF711	1090 x 520 x 720 (978 x 349 x 593)	30	139
EOF611C	1090 x 520 x 620 (978 x 349 x 493)	30	134
EOF711C	1090 x 520 x 720 (978 x 349 x 593)	30	139

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

4.3 Transport

Les instructions de cette section doivent être respectées pendant le transport de l'armoire de sécurité, c'est-à-dire pendant :

- entreposage
- première installation
- repositionnement



Ne pas déposer/poser jamais violemment l'armoire car, bien qu'elle soit assez massive, elle pourrait être endommagée et les arêtes vives pourraient endommager la surface du sol.

CONTRÔLE PRÉVENTIF DES ESPACES DE TRANSPORT ET D'INSTALLATION

LIEU	DIMENSIONS			U.M.
CAMION	Avec des caractéristiques qui supportent le poids de l'armoire			
TRANSIT	Hauteur minimale	4		m
	Largeur minimale	3		m
RÉCEPTION	Vérifier la zone de réception (par exemple, rampe de chargement, surface plane)			
PORTES	Hauteur minimale	2,30		m
MONTE-CHARGES	Portée minimum	500		kg
	Hauteur minimale (Portes comprises)	2,30		m
	Profondeur minimum (En cas de portes basses)	2,30		m
	Largeur minimale	1,50		m
ÉCHELLES	Largeur minimale	1,50		m
	Profondeur du palier	2,20		m
	Si au-delà du premier étage, prévoir un monte-charge			

4.3.1 Conditions de transport



Pendant le transport, elle doit être manipulée avec précaution et toujours maintenue en position verticale.

L'armoire de sécurité est fournie déjà assemblée, emballée dans un film thermoformé et sur une palette en bois pouvant être soulevée au moyen d'un chariot élévateur.

Le transport peut être effectué à l'aide de véhicules et/ou de moyens de transport industriels, tels que des camions, avec des caissons de taille suffisante pour contenir l'armoire.

Elle doit être correctement ancrée au moyen de transport (par exemple au moyen de cordes).

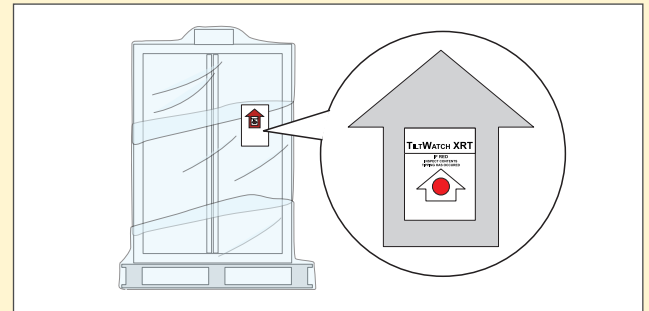
Pendant le transport, elle doit être protégée de la pluie, de la neige, de la grêle, du vent et de toute autre condition météorologique défavorable. À cette fin, il est recommandé d'utiliser des moyens de transport avec des caissons fermés (camionnettes, camions bâchés, etc.) ou de les couvrir avec des bâches imperméables.

4.3.2 Vérification des dommages causés pendant le transport

Vérifier l'état de l'armoire de sécurité par une inspection visuelle.

L'INDICATEUR « TILTWATCH » est présent sur l'emballage.

Lorsque le signal est rouge, cela signifie que pendant le transport ou la manutention, l'armoire est tombée ou a été soumise à un choc ou à une oscillation excessive.



Si l'INDICATEUR « TILTWATCH » est rouge, informez immédiatement le chauffeur et le transporteur. Le produit doit être inspecté pour vérifier qu'il n'est pas endommagé.

En outre, inscrivez sur le DDT la « réserve » du retrait en justifiant le motif. Dans tous les cas, les procédures standard de traitement des plaintes doivent être suivies.



Les dommages de transport doivent être attribués au transporteur et signalés.

4.4 Entreposage

Les instructions de cette section doivent être respectées pendant les périodes d'entreposage temporaire qui peuvent se produire dans les situations suivantes :

- installation non immédiatement après la livraison ;
- désinstallation et entreposage en attendant le repositionnement.

L'armoire de sécurité doit être entreposée et transportée dans les conditions de sécurité suivantes :

- Isolation des sources d'énergie.
- Enlever la poussière et les corps étrangers.
- Couvrir avec des bâches en plastique.
- Stocker dans un endroit sec, à l'abri de la poussière et des contaminants.

Caractéristiques environnementales pour l'entreposage

- Température admissible : de 0°C à 35°C.
- Humidité relative admissible : 30-70 % (en l'absence de condensation).
- Éclairage naturel et/ou artificiel approprié.
- Protection adéquate contre les agents atmosphériques.
- Espace suffisant pour effectuer les opérations de levage et de transport en toute sécurité et avec facilité.
- Surface d'appui horizontale dont la capacité de charge est supérieure à la masse des pièces de l'armoire de sécurité.




Ne pas monter et ne pas placer d'objets sur l'armoire de sécurité.


4.5 Prédipositions à la charge du client


Les prédipositions suivantes relèvent de la responsabilité du client :

- l'éclairage des zones de travail (d'une intensité et d'une distribution suffisantes, conformément à la réglementation en vigueur).
- le raccordement au réseau électrique.

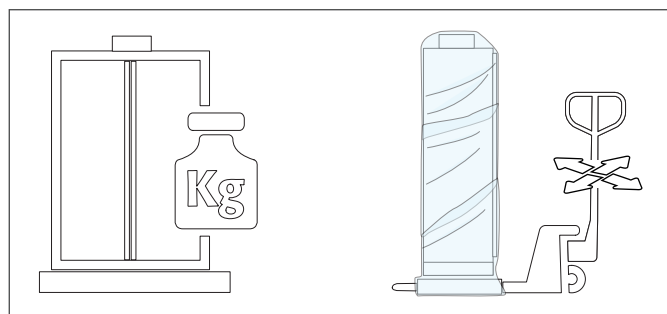
4.6 Manutention

 Avant de commencer les opérations de manutention, s'assurer que la zone de manutention et d'installation est libre de tout obstacle et qu'il y a suffisamment d'espace pour déplacer l'armoire et ses accessoires en toute sécurité.

 Vérifier que la capacité de charge de l'équipement utilisé pour déplacer l'armoire est suffisante pour la masse à soulever (voir le « 4.2 Caractéristiques techniques » à la page 12).


 Avant le levage, s'assurer que personne ne se trouve à proximité immédiate de la zone de travail.


4.6.1 Armoire emballée




Utiliser un transpalette pour déplacer l'armoire, en position verticale, verrouillée et protégée contre le glissement jusqu'au point d'installation final.

 Un transport inadéquat peut endommager l'isolation anti-feu.

 Il est interdit d'utiliser des appareils dont la largeur de charge dépasse les largeurs d'accès.


 La largeur d'accès nette de la base doit être prise en compte lors de la sélection du transpalette.

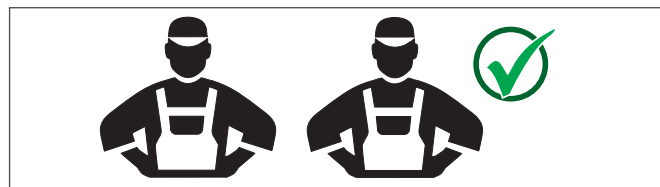
 Les protections de transport dans les commissures des portes ne doivent être enlevées qu'au moment de l'installation.

 Nous ne pouvons garantir la qualité nécessaire que si l'armoire est transportée sur le lieu d'utilisation par notre personnel spécialisé et spécialement formé.

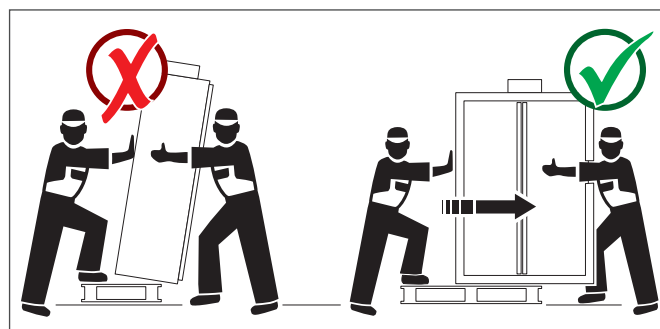
4.6.2 Armoire déballée et assemblée

Une fois l'emballage déballé, la manipulation se fait manuellement. Au moins deux personnes spécialisées sont nécessaires pour la manutention.

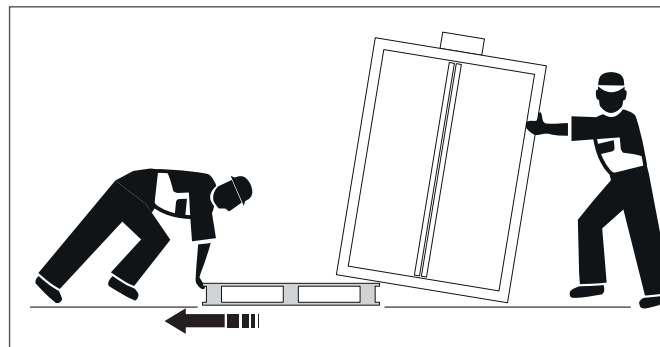
 Il est interdit de disperser le matériel d'emballage dans l'environnement et de le laisser à la portée des enfants car il peut être une source potentielle de danger. Il doit donc être éliminé conformément à la législation en vigueur.



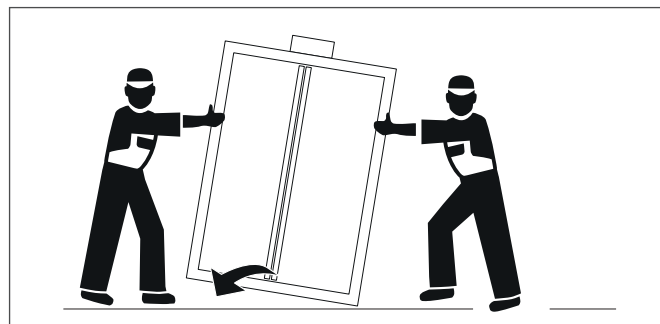
Déplacer l'armoire en la faisant glisser sur la palette.



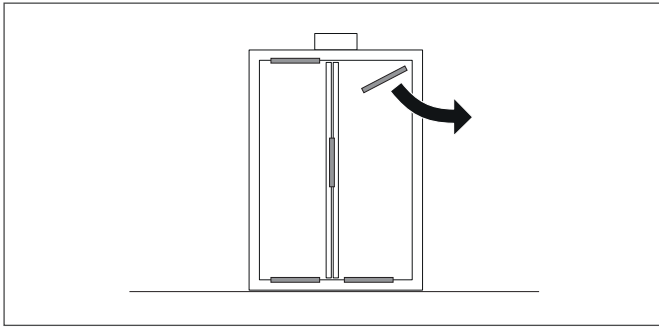
Lorsque l'armoire repose sur le sol, la soutenir pour permettre de retirer la palette.



Lorsque la palette est retirée, abaisser l'armoire lentement et sans à-coups pour éviter de l'endommager.



Après l'installation, retirer les protections de transport dans les commissures des portes.



EXACTA décline toute responsabilité pour tout dommage aux personnes et/ou aux choses, découlant d'un soulèvement incorrect de l'armoire :

- effectué par du personnel non autorisé ou mal formé ;
- avec des moyens de levage inadéquats ;
- sans suivre les indications et les procédures de fonctionnement décrites dans ce manuel.

4.7 Lieu de positionnement

ZONE

La zone d'installation doit prévoir :

- Une zone libre autour de l'armoire pour permettre l'ouverture des portes et l'espace nécessaire à l'utilisateur pour agir.
- Que l'aération du local (en particulier pour les armoires sans système de ventilation) est adéquate.
- Qu'aucune explosion ou incendie ne peut se produire dans l'environnement de travail en cas d'émanation de vapeurs de liquides combustibles.
- Que la zone ne se trouve pas à proximité de lieux de travail où sont effectuées des opérations comportant un risque d'inflammation (par exemple, des opérations de meulage ou de soudage).
- Qu'il n'y a pas de risque de dommages dus au passage des véhicules.
- La zone ne doit pas être placée à l'extérieur et, en tout état de cause, elle doit être protégée du contact direct avec les agents atmosphériques.

AÉRATION

Les armoires de sécurité **EXACTA** de la série FIRE/COMBI MY11 ne comportent pas d'aération forcée avec électro-aspirateur.



Les clapets anti-feu dans la zone des raccords d'évacuation et d'alimentation en air sont des éléments importants pour la sécurité et l'entretien. Afin de pouvoir vérifier le parfait fonctionnement ou de remplacer un élément défectueux, il faut tenir compte du fait que lors du raccordement à un système d'évacuation d'air, des tuyaux de raccordement flexibles ou des éléments coulissants sont utilisés afin de garantir un démontage et un remontage faciles du raccord de l'air d'évacuation.

Raccorder le système d'aspiration au raccord sur le toit (diamètre 100 mm) pour permettre à l'air de s'échapper. L'entrée d'air se trouve à l'arrière.

La sortie et l'entrée d'air sont équipées de soupapes de sécurité qui se ferment au moyen d'un thermofusible à une température $\geq 70^{\circ}\text{C}$.

Sans système d'aération



L'intérieur de l'armoire sans aération est considéré comme une zone à risque d'explosion de CLASSE 1. Respecter les dispositions des directives en matière de protection contre les explosions, notamment en ce qui concerne la prévention des charges électrostatiques.

Conformément aux normes UNI EN 14470, l'armoire peut être utilisée dans les environnements de travail en considérant la zone entourant l'armoire de sécurité **ZONE À RISQUE D'EXPLOSION DE CLASSE 2, c'est-à-dire :**

- Toute la zone entourant l'armoire sur une distance de 2,5 mètres et une hauteur d'au moins 0,5 mètre par rapport au sol en l'absence d'aération.
- Toute la zone entourant l'armoire sur une distance de 1 mètre devant l'armoire, 0,5 mètre sur les côtés et une hauteur de 0,3 mètre du sol **lorsqu'il y a une aération technique et un échange d'air au moins 5 fois plus important.**



Si l'armoire est utilisée sans raccordement d'air d'évacuation, l'utilisateur doit le marquer.

PLAN D'APPUI

Le plan d'appui doit prévoir :

- une surface qui doit être stable et solide, plane et ignifuge.
- Il doit avoir des caractéristiques telles qu'il puisse supporter le poids de l'armoire (voir le paragraphe « 4.2 Caractéristiques techniques » à la page 12) à pleine charge.
- Il doit avoir une planéité minimale de +/- 5 mm/m.

ÉCLAIRAGE

Un bon éclairage est nécessaire pour une utilisation sécurisée de l'armoire.

L'armoire n'est pas équipée d'un éclairage intérieur, il suffit de fournir un éclairage ambiant adéquat.

Éclairage suggéré : environ 300 - 600 lux.

CONDITIONS AMBIANTES

La zone d'installation doit répondre aux exigences environnementales suivantes :


- Température admissible : de 0°C à +35°C
- Humidité relative admissible : de 30 % à 70 %


SOURCES D'ÉNERGIE

Prévoir une prise de courant correctement mise à la terre près de la zone de positionnement.

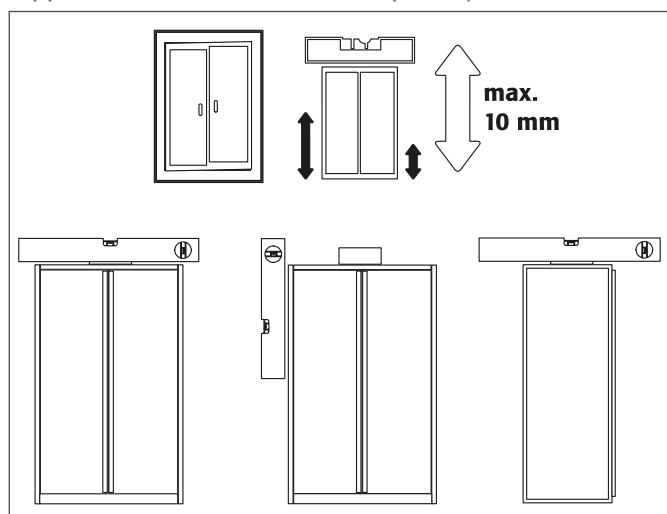
Le point de raccordement pour la mise à la terre est situé sur le toit de l'armoire, dans le coin arrière droit.

4.8 Positionnement

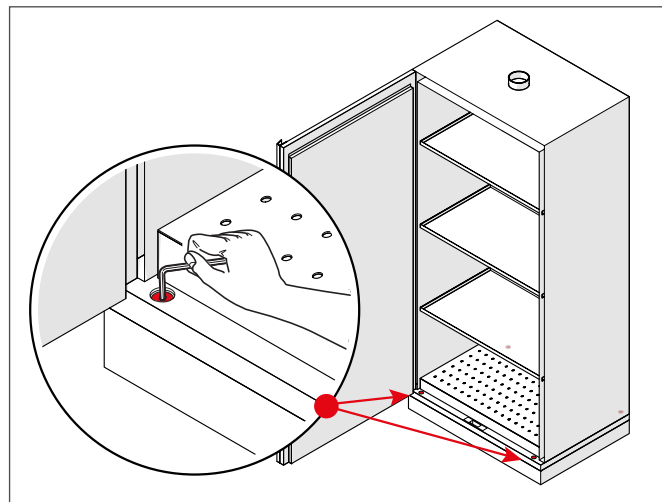
 La responsabilité du fabricant de l'appareil est limitée aux composants d'origine qu'il installe à bord, leur modification ou remplacement échappant à son contrôle.


 **Toute altération, même minime, non structurelle ou fonctionnelle, dégage le fabricant de toute responsabilité en cas de pannes, dommages, dysfonctionnements, etc., et entraîne de plus la nullité immédiate de la certification et la perte du droit à garantie et à l'assistance.**

Vérifier que l'armoire est en position VERTICALE (par rapport au sens d'ouverture des portes) et stable.

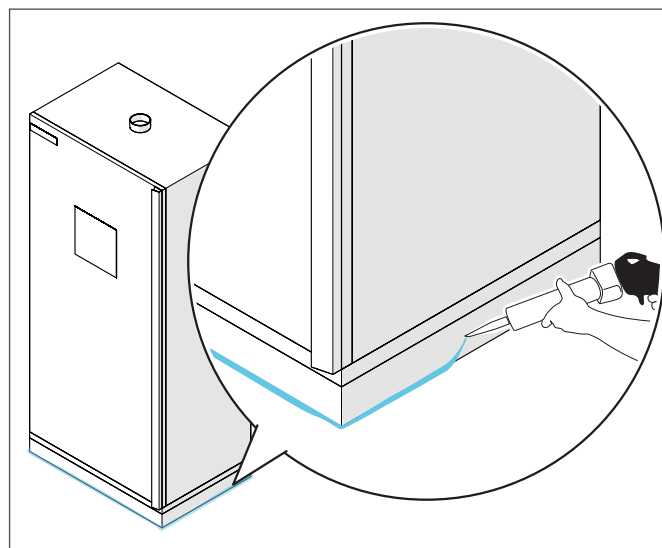



Si nécessaire, mettre l'armoire à niveau à l'aide des pieds de support.



 Lors de l'ouverture et de la fermeture, les éléments de la porte ne doivent pas frotter sur les joints ignifuges prévus au niveau des butées. Les portes dotées d'un système de fermeture automatique doivent se fermer automatiquement de n'importe quelle position et la serrure doit pouvoir se verrouiller.

Sceller le périmètre de la base de l'armoire près du sol à l'aide de silicone.



 Cette mesure de prévention technique EST **NÉCESSAIRE** pour empêcher le passage de l'air et donc des flammes sous l'armoire.

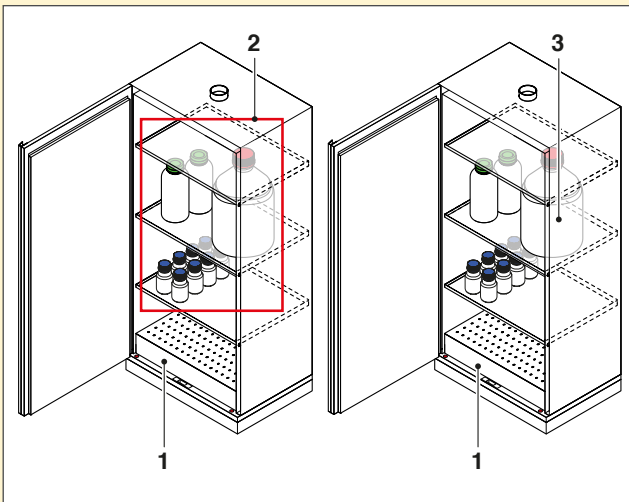
4.9 Équipement interne

4.9.1 Bac de rétention sur le fond



Les pièces détachées (par exemple les bacs coulissants) doivent toujours être installées/insérées entièrement pour garantir une fermeture sûre des portes de l'armoire en cas d'incendie.

Selon la norme EN 14470-1 : un bac de rétention (1) doit être installé sous la surface d'appui la plus basse. Le bac de rétention (1) doit avoir un volume de collecte minimum de 10 % de tous les conteneurs (2) stockés dans l'armoire ou au moins 110 % du volume du plus grand conteneur individuel (3), selon le volume maximum.



L'utilisation comme surface d'appui pour le bac de rétention (1) n'est autorisée qu'en combinaison avec un élément en tôle perforée.

4.9.2 Étagères de rétention

Les pièces détachées (par exemple les bacs coulissants, les étagères de rétention) doivent toujours être installées/insérées entièrement pour garantir une fermeture sûre des portes de l'armoire en cas d'incendie.



Le réglage en hauteur des étagères des armoires de sécurité n'est autorisé que pour le personnel autorisé car il est nécessaire pour assurer la fermeture sûre de la porte en cas d'incendie.

Les étagères sont fixées par des chevilles en aluminium pour éviter tout risque d'étincelles.

5 UTILISATION



Les substances auto-inflammables ou décomposables ne peuvent pas être stockées !

5.1 Espaces utiles et passages

La zone d'ouverture des portes et des tiroirs des armoires doit toujours être libre et dégagée de tout objet qui limite leur fonctionnalité et utilisation.



Ne jamais laisser les portes et les tiroirs ouverts, ni les empêcher de se fermer automatiquement, même lorsque le système de verrouillage temporaire de la porte est en position ouverte.



L'armoire doit être installée, utilisée et stockée de manière à assurer la protection des salariés, notamment contre les risques éventuels d'incendie et d'explosion.

5.2 Mise en service

Avant la première mise en service, l'utilisateur doit vérifier que l'armoire de sécurité n'est pas endommagée, que les éléments d'étanchéité ne sont pas défectueux ou détachés, que l'orientation est correcte et que les éléments de la porte fonctionnent sans problème.



N'utiliser que l'armoire et ses accessoires en parfait état.

5.3 Stockage



Le stockage de liquides corrosifs peut entraîner une fonctionnalité limitée des composants importants pour la sécurité.

- Les conteneurs contenant des produits chimiques agressifs ininflammables (acides et bases) doivent être stockés dans des armoires ou des tiroirs spéciaux pour les acides et les bases ainsi que dans des armoires de sécurité dont l'équipement interne est exempt de métal.
- Les liquides corrosifs stockés peuvent altérer le fonctionnement des dispositifs d'arrêt de l'air d'alimentation et d'évacuation.
- Chaque conteneur stocké réduit le volume minimal de collecte requis par rapport à la quantité totale de stockage (voir le paragraphe « 4.9.1 Bac de rétention sur le fond » à la page 17).

5.3.1 Capacité de stockage

Les tableaux suivants indiquent la capacité de stockage de l'armoire de sécurité selon la série et le modèle.

SÉRIE FIRE MY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EOF239BMY11	80 / 100
EOF239MY11	80 / 100
EOF232BMY11	176 / 220
EOF232MY11	176 / 220
EOF239FMY11	80 / 100

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE BIG FIRE MY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EOF240BMY11	128 / 160
EOF240MY11	128 / 160

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE BACMY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EOF239BACMY11	80 / 100
EOF232BACMY11	176 / 220

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE FIRE RADIO MY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EOF239XMY11	60 / 80
EOF606XMY11	15 / 20
EOF500X	4

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE FIRE CASE (TYPE30)

DESCRIPTION	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EOF500	4 flacons de 1 litre ou 1 flacon de 5 litres

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

COMBISTORAGE SOUS BANC INFLAMMABLE

DESCRIPTION	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EOF605D	12
EOF705D	12
EOF605S	12
EOF705S	12
EOF605C	12
EOF705C	12
EOF606D	15
EOF706D	15
EOF606S	15
EOF706S	15
EOF606C	15
EOF706C	15

DESCRIPTION	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EOF609	25
EOF709	25
EOF609C	25
EOF709C	25
EOF610	27
EOF710	27
EOF610C	27
EOF710C	27
EOF611	30
EOF711	30
EOF611C	30
EOF711C	30

(*) Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

5.4 Transfert

Pour les opérations de transfert, il FAUT raccorder les cuves de transfert au point de mise à la terre le plus proche, relié à un compensateur de potentiel, avec des câbles de mise à la terre (équipement électrique disponible dans le commerce).

5.5 Étagères de rétention et bac de rétention

La peinture poudre et les étagères en acier inoxydable sont résistants aux vapeurs des solvants.

En cas de déversement de liquide, celui-ci doit être absorbé immédiatement par des moyens appropriés (pour plus d'informations, voir le site www.exactaoptech.com).

Les tableaux suivants indiquent la capacité de chargement des étagères de rétention et la capacité de collecte du bac fourni avec les Armoires de sécurité selon la série et le modèle.

SÉRIE FIRE MY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EOF239BMY11	3 étagères en acier verni	60 kg/étagère (distribués uniformément) environ 7 litres/étagère
	1 bac avec caillebotis	20 litres
EOF239MY11	3 étagères en acier inox	60 kg/étagère (distribués uniformément) environ 7 litres/étagère
	1 bac avec caillebotis	20 litres
EOF232BMY11	3 étagères en acier verni	80 kg/étagère (distribués uniformément) environ 7 litres/étagère
	1 bac de rétention avec caillebotis	45 litres

DESCRIPTION	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EOF232MY11	3 étagères en acier inox	80 kg/étagère (distribués uniformément) environ 7 litres/étagère
	1 bac de rétention avec caillebotis	45 litres
EOF239FMY11	3 étagères de rétention coulissantes en acier verni	60 kg/étagère (distribués uniformément) environ 7 litres/étagère
	1 bac de rétention coulissant avec caillebotis	20 litres

SÉRIE BIG FIRE MY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EOF240BMY11	3 étagères en acier verni	70 kg/étagère (distribués uniformément) environ 7 litres/étagère
	1 bac avec caillebotis	25 litres
EOF240MY11	3 étagères en acier inox	70 kg/étagère (distribués uniformément) environ 7 litres/étagère
	1 bac avec caillebotis	25 litres

SÉRIE BACMY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EOF239BACMY11	3 étagères en acier verni	60 kg/étagère (distribués uniformément) environ 7 litres/étagère
	1 bac de rétention avec caillebotis	20 litres (distribués uniformément)
EOF232BACMY11	3 étagères en acier verni	80 kg/étagère (distribués uniformément) environ 7 litres/étagère
	1 bac de rétention avec caillebotis	45 litres

SÉRIE FIRE RADIO MY11 (TYPE90)

DESCRIPTION	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EOF239XMY11	3 étagères en acier inox	60 kg/étagère (distribués uniformément) environ 7 litres/étagère
	1 bac de rétention avec caillebotis en acier inox	20 litres
EOF606XMY11	1 bac de rétention avec caillebotis en acier inox	20 litres

DESCRIPTION	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EOF500X	1 bac de rétention avec caillebotis en acier inox	

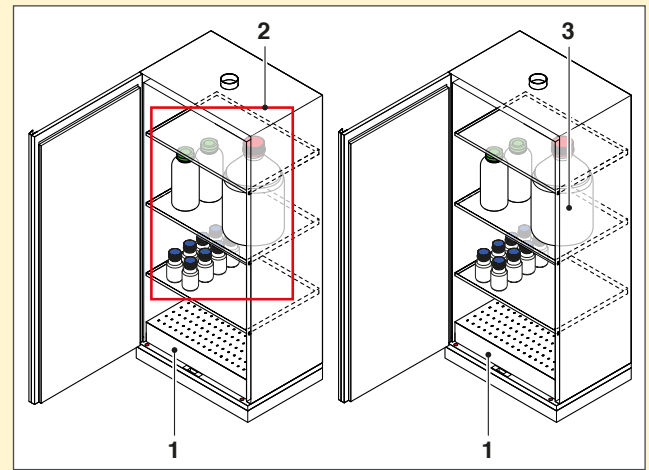
SÉRIE FIRE CASE (TYPE30)

DESCRIPTION	ACCESSOIRES FOURNIS	CAPACITÉ MAXIMALE
EOF500	1 bac de rétention en acier inox	1,5 litres



Ne pas dépasser la charge totale de l'armoire (par exemple 400 kg pour une armoire de 120 cm).

Le bac de rétention (1) doit avoir un volume de collecte minimum de 10 % de tous les conteneurs (2) stockés dans l'armoire ou au moins 110 % du volume du plus grand conteneur individuel (3), **selon le volume maximum.**



L'utilisation comme surface d'appui pour le bac de rétention (1) n'est autorisée qu'en combinaison avec un élément en tôle perforée.

5.6 Fermeture des portes

5.6.1 Ferme-porte automatique/retard de fermeture

Gammes BAC MY11 : non incluse.

Les portes sont fermées par des systèmes spéciaux dotés de ferme-portes hydrauliques.

Pendant la production, les portes sont ajustées à la bonne force de fermeture et à la bonne vitesse.

Si la vitesse de fermeture et la force de traction des portes ont changé, retirer le panneau vertical supérieur, en atteignant le couvercle de protection du ferme-porte hydraulique.



Pour régler la vitesse de fermeture (temps de fermeture) de chaque porte, suivre les instructions laissées à l'intérieur de l'armoire ou dans l'enveloppe qui contient également ces instructions.

5.6.2 Série EASY MY11 / BASIC MY11 / COMBI

Les portes battantes de l'armoire de sécurité se ferment automatiquement grâce au ferme-porte automatique (voir le « 5.6.1 Ferme-porte automatique/retard de fermeture » à la page 19).

Un système servo-assisté, composé d'un ferme-porte hydraulique à bras articulé, contrôle le processus de fermeture avec une force inférieure à 30 NW.

Chaque porte est ouverte en tirant sur la poignée.

Les armoires sont équipées d'un dispositif appelé **PS50MY11®** qui permet de garder les mains libres pendant l'insertion ou le prélèvement.

Le **PS50MY11®** est un dispositif de fermeture automatique qui maintient la porte ouverte lorsque cela est nécessaire.


Le dispositif d'arrêt permet de fermer les portes lorsque la température ambiante d'environ 50°C est atteinte.

Activer le dispositif :

- Tirer sur les portes du dispositif d'arrêt jusqu'à ce qu'elles se bloquent.
- Pour fermer les portes, appliquer une légère pression sur le côté de la porte.

Le système comprend un élément thermofusible constitué de deux parties métalliques symétriques égales (feuilles) soudées ensemble avec un alliage métallique spécial.

La soudure fond lorsque la température de 50°C est atteinte en relâchant le bras du ferme-porte hydraulique.

 Pour tout remplacement, contacter le Service Technique d'Assistance agréé **EXACTA**

5.6.3 Armoire de sécurité versions BAC MY11


La porte droite ou gauche s'ouvre en tirant sur la poignée.

Cette version prévoit que les portes restent ouvertes dans toutes les positions.

Si la température ambiante dépasse 50°C, les portes se ferment automatiquement.

Les portes sont reliées à un dispositif mécanique combiné à un élément thermofusible, composé de deux parties métalliques symétriques égales (feuilles) soudées ensemble avec un alliage métallique spécial.

La soudure fond lorsque la température de 50°C est atteinte, libérant le dispositif mécanique qui fermera automatiquement les portes.

 Pour tout remplacement, contacter le Service Technique d'Assistance agréé **EXACTA**


5.6.4 Serrure des portes

Chaque porte est équipée d'une serrure à clé.

La serrure est placée au milieu de la porte.

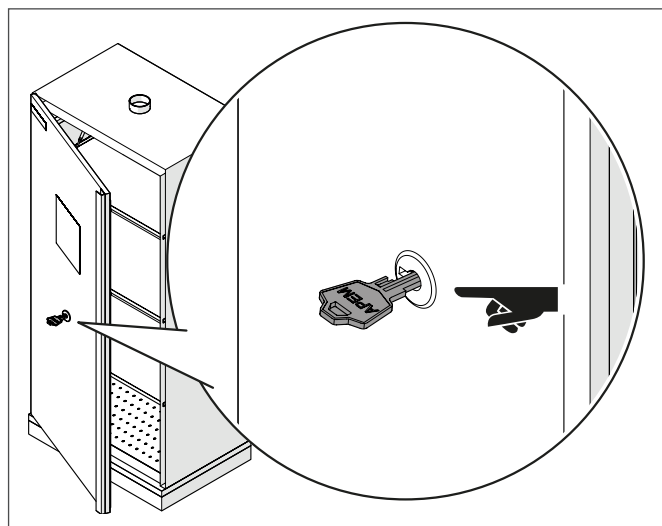
Une clé est fournie de série pour chaque serrure.

Le numéro de série de la clé peut être retracé par le numéro de série de l'armoire.


 En cas de bris ou de perte de la clé, il est également possible de commander une nouvelle clé par l'intermédiaire du Service d'Assistance Technique agréé de **EXACTA**

La serrure verrouille automatiquement la porte à chaque fermeture.

Après l'ouverture, si la clé est extraite de la serrure ou si elle est placée à moitié à l'extérieur de la serrure (et à moitié à l'intérieur), la serrure restera en position ouverte et la porte ne doit pas être déverrouillée à chaque ouverture.



5.7 Ouverture de l'armoire après l'incendie

 Selon la durée de l'incendie, un mélange inflammable de vapeur et d'air peut s'être formé.


En cas d'incendie, informer les pompiers du contenu de l'armoire et du type de l'incendie.

Avant d'ouvrir, couper toutes les sources d'inflammation dans un rayon de 10 mètres autour des armoires.

N'utiliser que des outils anti-étincelles.

Ouvrir les armoires avec la plus grande prudence et, **UNIQUEMENT** après une période correspondant à **SIX FOIS** la durée de l'incendie, si la surface de l'armoire est encore chaude au toucher, prolonger l'attente.

Conserver des moyens d'extinction appropriés à portée de main lors de l'ouverture de l'armoire.

 Nous recommandons l'utilisation de papier absorbant et/ou de chiffons reposant sur le sol avant de procéder à toute opération (pour en savoir plus, voir le site www.exactaoptech.com).

6 ENTRETIEN

L'armoire est un dispositif de protection collective (DPC) et doit être contrôlée au moins une fois par an (par le Service Technique d'Assistance agréé).

En cas de stockage de liquides corrosifs, vérifier les dispositifs de sécurité une fois tous les six mois (par le Service Technique d'Assistance agréé).

N'utiliser que des pièces de rechange d'origine.

Avec un entretien/assistance régulière, la durée de vie prévue d'une Armoire de sécurité est d'environ 10 ans.

Certains composants devront peut-être être remplacés avant cette date.



Chaque armoire doit être accompagnée d'un **Registre de contrôle et d'entretien** comme prévu dans le paragraphe suivant.



ÉVITER toute modification ou manipulation de pièces même peu importantes. L'entretien de l'armoire de sécurité doit être effectué par le personnel du Service Technique d'Assistance agréé.



Avant de s'approcher de tout appareil électrique, s'assurer que l'alimentation a bien été COUPÉE.

6.1 Registre de contrôle et d'entretien

Un **Registre de contrôle et d'entretien** doit être prévu pour chaque armoire de sécurité, il doit comprendre :

- les données d'identification de l'armoire de sécurité ;
- les données des opérations d'entretien et des contrôles de rendement effectués, indiquées par ordre chronologique ;
- la signature du technicien qui effectué les opérations.

Les procès-verbaux des contrôles et des opérations d'entretien délivrés doivent être joints au **Registre de contrôle et d'entretien**.



Il peut arriver que d'autres contrôles et opérations s'avèrent nécessaires sur demande du fabricant et/ou de l'installateur de l'armoire de sécurité conformément à la notice délivrée par le fabricant.

6.2 Entretien ordinaire

L'entretien ordinaire d'un équipement de protection collective est fondamental pour la protection de la santé de l'opérateur et des utilisateurs du laboratoire.

Il comprend l'entretien et les contrôles périodiques de l'armoire de sécurité.

6.2.1 Contrôles quotidiens et mensuels à effectuer de manière indépendante

CONTRÔLE FONCTIONNEL QUOTIDIEN

- vérifier les bacs de rétention (absorber et éliminer les fuites éventuelles).

CONTRÔLE FONCTIONNEL MENSUEL

- Le fonctionnement parfait des portes :
 - charnières
 - systèmes de verrouillage
 - ferme-porte (s'il est installé)
 - système de verrouillage des portes
- bonne position et état correct des joints d'étanchéité
- ouvertures d'aération
- raccordement de la mise à la terre

Huiler et graisser toutes les pièces mobiles, en utilisant uniquement des huiles exemptes de résines et d'acides.



En cas de dommage, contacter le Service Technique d'Assistance agréé pour faire réparer l'armoire avec des composants d'origine. Les armoires peuvent être nettoyées avec un détergent ménager délicat et un chiffon doux.

6.3 Entretien extraordinaire

Sont englobées dans l'entretien extraordinaire toutes les opérations d'entretien telles que l'entretien amélioratif et l'entretien préventif d'envergure (comme par exemple les contrôles techniques, qui en général augmentent la valeur des systèmes et/ou prolongent leur durée de vie).



A la fin de toutes les opérations, le Service Technique d'Assistance agréé doit délivrer un protocole de validation pour chaque armoire dans laquelle :

- sont consignés tous les résultats obtenus sur le terrain ;
- sont joints tous les originaux des certificats produits concernant l'appareillage utilisé ;
- copie conforme originale des certificats de calibrage des instruments.

7 MISE HORS SERVICE

7.1 Après une utilisation normale

Placer sur l'armoire avec le panneau « hors service » ou un panneau similaire.

Prévoir une zone de sécurité autour de l'armoire d'environ 2 mètres et une hauteur d'environ 0,5 mètre au-dessus du sol.



Nous recommandons l'utilisation de papier et/ou de chiffons absorbants reposant sur le sol avant de commencer toute opération (pour en savoir plus, consulter le site www.exactaoptech.com).

Il est maintenant possible d'ouvrir les portes.
Retirer tous les produits stockés à l'intérieur.
Vider les étagères de rétention et le bac de rétention au bas de l'armoire et les nettoyer soigneusement.
Aérer l'armoire pendant au moins une journée.
Avec une aération suffisante, il est possible de prolonger la capacité de l'armoire.

7.2 Après un incendie

Informez les pompiers du contenu de l'armoire et du type de l'incendie.

Avant d'ouvrir, coupez toutes les sources d'inflammation dans un rayon de 10 mètres autour des armoires.

Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles, éviter les outils coupants et les outils d'oxycoupage.

Ouvrir les armoires avec la plus grande prudence et, **UNIQUEMENT** après une période correspondant à **SIX FOIS** la durée de l'incendie, si la surface de l'armoire est encore chaude au toucher, prolonger l'attente.

Conserver des moyens d'extinction appropriés à portée de main lors de l'ouverture de l'armoire.



Nous recommandons l'utilisation de papier et/ou de chiffons absorbants reposant sur le sol avant de commencer toute opération (pour en savoir plus, consulter le site www.exactaoptech.com).

8 DÉSACTIVATION ET MISE AU REBUT



Lors de l'élimination de l'armoire de sécurité avec serrure ou système de verrouillage de la porte, **S'ASSURER** qu'ils ont été rendus inutilisables pour éviter que les enfants ne soient coincés à l'intérieur.

8.1 Désactivation

En cas de transfert dans un autre site, d'entreposage ou de fin de vie technique et opérationnelle, l'armoire doit être désactivée.

Il faut par conséquent :

- éteindre l'appareil ;
- débrancher les sources d'alimentation en énergie ;
- désassembler et séparer les unités qui composent l'appareil ;

Pour le déplacement des pièces de l'armoire et leur entreposage temporaire, protéger les pièces les plus à risque telles que :

Porte	Utiliser un emballage rigide (cage en bois, carton rigide) en veillant tout particulièrement aux coins.
Étagères et parties vernies	Revêtir d'un papier léger et couvrir ensuite de plastique (polyéthylène léger) pour abriter de l'humidité. Emballer dans du carton léger pour protéger contre les chocs.
Tableaux électriques et accessoires	Revêtir de plastique (polyéthylène léger) pour abriter de l'humidité et emballer dans du carton léger pour protéger contre les chocs.

8.1.1 Précautions d'entreposage

Installer l'armoire ou ses composants dans des locaux dûment protégés, avec 70 % maximum d'humidité relative et une température comprise entre 0°C et +35°C.

A la sortie de l'entrepôt, avant de procéder à la nouvelle installation, il est recommandé de :

- contrôler l'état des appareils électriques ;
- faire contrôler l'armoire par le Service Technique d'Assistance agréé, demander les procès-verbaux des contrôles et des opérations d'entretien mis à jour et les joindre au **Registre de contrôle et d'entretien**.



Ne jamais laisser l'armoire exposée aux intempéries.



En cas de doute concernant le transport et l'entreposage, contacter le Service Technique d'Assistance agréé.

8.2 Mise au rebut

S'il faut mettre l'armoire au rebut, procéder au tri de ses pièces.

Diviser les matériaux selon leur nature, en faisant appel à des entreprises spécialisées chargées de leur collecte, conformément aux réglementations en vigueur.



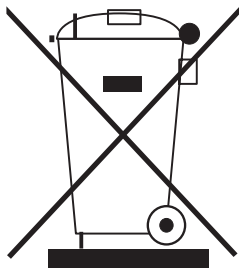
EXACTA décline toute responsabilité en cas de dommages subis par des personnes, des animaux ou des biens dérivant de la réutilisation de pièces de l'armoire pour des utilisations ou des situations de montage autres que celles d'origine.



L'armoire est réalisée dans des matériaux non-biodégradables. S'adresser à des entreprises agréées et spécialisées pour l'élimination des pièces ou de l'armoire tout entière. Se référer aux lois locales en matière d'élimination des déchets.

8.3 Information aux utilisateurs

L'Armoire de Sécurité pour Produits inflammables est soumise au traitement prévu par l'art. 13 « Exécution des Directives 2002/95/CE, 2002/96/CE et 2003/108/CE, relatives à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, ainsi qu'à l'élimination des déchets ».



Le symbole de la poubelle barrée apposé sur l'appareil ou sur son emballage indique que le produit en fin de vie doit faire l'objet d'une collecte sélective. La collecte sélective de cet appareil en fin de vie est organisée et gérée par le producteur. L'utilisateur qui veut éliminer son appareil doit donc contacter le producteur et suivre le

système adopté par celui-ci pour permettre la collecte sélective de l'appareil en fin de vie. Une collecte sélective appropriée de l'appareil en vue de son acheminement vers la filière de recyclage, de traitement et d'élimination compatible avec la préservation de l'environnement contribue à éviter des effets négatifs sur l'environnement et sur la santé et favorise la réutilisation et/ou le recyclage des matériaux composant l'appareil.



L'élimination abusive du produit par l'utilisateur comporte l'application des sanctions administratives prévues.

9 ANOMALIES ET REMÈDES



EXACTA décline toute responsabilité en cas de dommages subis par des personnes, des animaux domestiques ou des biens dérivant du non-respect des consignes de sécurité et des recommandations contenues dans la documentation fournie.



En cas d'anomalies, contacter le Service Technique d'assistance agréé.



EXACTA

Via Peschiere, 53/A - 31032 Conscio - Casale sul Sile (TV) - Italy

Tel. +39 0422 785539 - Fax +39 0422 827739

www.exactaoptech.com